

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél: 04 78 28 29 22 Fax: 04 72 07 70 04 www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

## Source:

https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cruas-22-m3-d-effluents-toxiques-rejetes-directement-dans-l-environnement-sans-faire-les-controles-prealables-obligatoires

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > France : Cruas : 22 m3 d'effluents toxiques rejetés directement dans l'environnement sans faire les contrôles préalables obligatoires

18 août 2018

## France: Cruas: 22 m3 d'effluents toxiques rejetés directement dans l'environnement sans faire les contrôles préalables obligatoires

Courant juillet 2018, la centrale a rejeté directement dans l'environnement 22 m3 d'effluents radioactifs contenant des produits chimiques toxiques. Ces effluents sont les résidus du nettoyage des générateurs de vapeurs du réacteur 2 fait durant l'hiver. Les contrôles obligatoires qui devaient être faits avant que l'exploitant ne rejette ces effluents toxiques dans l'environnement n'ont pas été réalisés. "Défaut d'organisation" nous dit EDF. L'exploitant a simplement oublié de respecter les règles, mais affirme qu'il n'y a aucune conséquence pour l'environnement. L'évènement a pourtant été déclaré comme significatif pour l'environnement. Et l'information du public - transparence oblige - est discrètement glissée dans la lettre d'information mensuelle du site nucléaire, petit encart à gauche, publié le 17 août, soit un mois après les faits.

Décidément, la nature n'est pas à la fête autour du site nucléaire de Cruas. Après la <u>pollution des</u> <u>eaux souterraines du site et des environs au tritium</u> en mai, et avant la <u>pollution des eaux souterraines aux hydrocarbures</u> en août, les rejets chimiques radioactifs non contrôlés en juillet.

## Ce que dit EDF:

Le 17/08/18

Recto-Verseau n°82 - Environnement

Entre le 15 et le 16 juillet, les équipes de la centrale ont procédé à des rejets d'une partie (22 m3) des effluents de rinçage provenant du chantier de nettoyage préventif de générateurs

**de vapeur** de l'unité de production n° 2, terminé en février 2018.

Les substances chimiques utilisées pour ce nettoyage préventif nécessitent des analyses complémentaires, prévues dans le dossier d'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour l'opération de nettoyage. Les mesures effectuées au moment du chantier étaient conformes. Celles prévues, juste avant le rejet, n'ont pas été réalisées. Cependant, les résultats des analyses au titre de l'arrêté de rejets sont inférieurs aux limites réglementaires.

Ce **défaut d'organisation** n'a pas eu de conséquence sur la sûreté, ni sur l'environnement. La direction de la centrale a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif environnement.

https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-cruas/surete-et-environnement/recto-verseau 82.pdf